

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL  
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 2 novembre 2016 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard  
Jacinthe Breault  
Robert Tellier  
Jean-Mathieu Desmarais  
Mannix Marion

M<sup>c</sup> Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016**

**2016-1102-  
404**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>c</sup> Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2016**

**2016-1102-  
405**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des paiements électroniques et chèques émis au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2016, soit:

109 paiements électroniques (dépôts directs):	249 993,41 \$
<u>74 chèques émis:</u>	<u>494 254,99</u>
183 paiements	744 248,40 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Journal des achats et liste des comptes à payer**

**2016-1102-  
406**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 79 712,59 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

Aucune question

## **AVIS DE MOTION**

Je, Jacinthe Breault, conseillère, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement numéro 497-02-2016, règlement modifiant le règlement #497-2010, règlement décrétant des travaux de construction et de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable et la mise en place d'un système de traitement des eaux usées de la Place Morin, afin de modifier la répartition fiscale par le remplacement de l'annexe 7 introduite par l'article 11.

## **AVIS DE MOTION**

Je, Jacinthe Breault, conseillère, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement numéro 548-01-2016, règlement modifiant le règlement #548-2015, règlement autorisant des travaux de mise à niveau et de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de postes de pompage, de voirie et de réfection de chaussée pour la Place Morin et l'urbanisation du boulevard Brassard et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût, afin de modifier la répartition fiscale en remplaçant l'article 6 et l'annexe 3 introduite par cet article.

### **Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-51-2016 Re: Subvention pour l'amélioration du réseau routier**

**2016-1102-407**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 10 038 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- 2- Que le Conseil municipal mentionne également que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution ainsi que les pièces justificatives accompagnent le formulaire de demande de subvention à être transmis à M. Guy Daoust, directeur territorial par intérim des Laurentides-Lanaudière, Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 222, rue Saint-Georges, 2<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-37-2016 Re: Programme "Famille au jeu 2016-2017"**

**2016-1102-408**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal renouvelle sa participation au programme « Famille au Jeu » pour l'année 2016-2017;

- 2- Que le Conseil municipal nomme M<sup>me</sup> Julie Tétreault, mandataire de la Municipalité de Saint-Paul et l'autorise à compléter le formulaire d'inscription pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Line Coulombe, CLSC de Lavaltrie, 1400, rue Notre-Dame, Lavaltrie.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-39-2016 Re: Mise en vente des terrains de la phase 2 du projet "Le Bourg Boisé"**

**2016-1102-409**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise la mise en vente des dix-neuf (19) terrains de la phase 2 du projet "Le Bourg Boisé" et fixe les conditions de vente comme suit:  
Prix au pied carré: 5,75 \$  
Délai de construction: 1<sup>er</sup> juillet 2018
- 2- Que les autres conditions des promesses de vente demeurent les mêmes en faisant les adaptations nécessaires;
- 3- Que le prix des terrains invendus de la phase 1 demeure à 5 \$ le pied carré mais que le délai de construction soit modifié pour le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-40-2016 Re: Résultat du concours au poste de technicien en loisir (remplacement d'un congé parental)**

**2016-1102-410**

Considérant la recommandation du Comité de sélection;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche M<sup>me</sup> Marie-France Deblois au poste de technicienne en loisir à compter du lundi 14 novembre 2016, 8 heures;
- 3- Que le Conseil municipal accepte le contenu de la convention de travail à intervenir avec M<sup>me</sup> Deblois tel que soumis;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ladite convention de travail pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que le Conseil municipal souhaite, à M<sup>me</sup> Marie-France Deblois, la bienvenue à Saint-Paul et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M<sup>me</sup> Marie-France Deblois.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>e</sup> François Marseille, président d'honneur et M<sup>me</sup> Ann Soucy, directrice générale du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin Re: Invitation à la 26<sup>e</sup> édition du brunch-bénéfice le dimanche 27 novembre 2016**

**2016-1102-411**

Considérant que le Conseil municipal croit opportun que la Municipalité de Saint-Paul soit représentée à certaines activités ou manifestations publiques et croit pertinent de soutenir financièrement certains organismes;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal participe à la 26<sup>e</sup> édition du brunch annuel organisé par le Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin, le dimanche 27 novembre 2016, dans le cadre de la levée de fonds de l'organisme;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise l'acquisition de deux (2) billets au coût de 35 \$ chacun;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

**Lettre de M<sup>me</sup> Sabine Duclair, responsable du dossier à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec Re: Demande amendée pour le numéro d'établissement 4354-122 de la compagnie 9341-7772 Québec inc. (Coco Frutti St-Paul) 623, boulevard de l'Industrie**

**2016-1102-412**

Considérant qu'une demande de permis a été reformulée auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux par Coco Frutti, 623, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul;

Considérant que la demande amendée est de nature "restaurant pour vendre";

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal informe la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec qu'il n'entend pas s'opposer à la demande amendée de licence ou de permis pour le numéro d'établissement 4354-122 de la compagnie 9341-7772 Québec inc. (Coco Frutti St-Paul), 623, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M<sup>m</sup> Sabine Duclair, responsable du dossier à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

## **Période de questions**

M. Pierre Beauchamp:

En lien avec l'embauche d'une personne pour occuper le poste de technicienne en loisirs, M. Beauchamp demeurant au 56, 3<sup>e</sup> Rue Ouest, Saint-Paul, demande pourquoi le choix ne s'est pas arrêté sur une personne de la région.

M<sup>me</sup> la conseillère, Jacinthe Breault, informe M. Beauchamp qu'une personne de la région s'est désistée à la toute dernière minute et que l'expérience municipale était pertinente pour ce poste.

M. Pierre Beauchamp:

M. Beauchamp demande où est située la Place Morin. Il demande en quoi consistent les deux (2) avis de motion donnés au cours de l'assemblée.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Beauchamp de la situation géographique de la Place Morin et précise l'objet des éventuelles modifications réglementaires.

MM. Réal Dulong et Serge Piché:

MM. Réal Dulong et Serge Piché demeurant respectivement au 318 et au 314, boulevard Brassard, Saint-Paul, se plaignent du mauvais état de la route 343. Ils soulignent que le mauvais état de la chaussée est lamentable et que cela cause des vibrations inacceptables à l'intérieur de leurs résidences.

M. le maire, Alain Bellemare, invite MM. Piché et Dulong à mettre par écrit leurs doléances pour que la Municipalité les achemine au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

## **Plainte sur l'état de la chaussée de la route 343 – Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

**2016-1102-413**

Considérant que le Conseil municipal est saisi d'une plainte verbale de MM. Réal Dulong et Serge Piché à l'égard de l'état de la route 343;

Considérant que les vibrations de la route sont devenues si importantes qu'elles créent une situation inacceptable pour les citoyens demeurant dans ce secteur;

Considérant que ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal fait part du mauvais état de la chaussée sur la route 343;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que, sur réception des plaintes écrites de MM. Réal Dulong et Serge Piché, le Conseil municipal achemine ces dernières à M. Daniel Boucher, ingénieur, chef du centre de services de Joliette, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, en demandant à M. Boucher de programmer et d'effectuer une intervention significative sur la route 343 afin d'obtenir une surface de roulement adéquate et sécuritaire;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Daniel Boucher, ingénieur, chef du centre de services de Joliette, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance ordinaire du 2 novembre 2016 à 20 h 15.

(Signé)

*Alain Bellemare*

*Richard B. Morasse*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

*Alain Bellemare*

\_\_\_\_\_  
M. Alain Bellemare  
Maire

**ANNEXE** au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2016.

**Certificats de crédits disponibles:**

**Résolutions**

2016-1102-411

**Certificat**

08981

(Signé)

*Pascal Blais*

\_\_\_\_\_  
Pascal Blais  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier  
adjoint